



**CONSEIL GENERAL D'ALLAMAN
Aux membres du Conseil Général**

PROCÈS-VERBAL

Lundi 3 octobre 2022 19h00 Salle de la Grande Ecole

1. Appel
2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres
3. Procès-verbal de la séance du 13 juin 2022
4. Approbation de l'ordre du Jour
5. Communications de la Présidente du Conseil Général
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal n°4/2022 – Arrêté d'imposition pour l'année 2023
8. Préavis municipal n°5/2022 – Nouveau règlement des sépultures et du cimetière
9. Elections
 - Vice-Présidence
 - SIDERE
10. Propositions individuelles et divers

Au nom du Conseil Général

La Présidente



Lara Dizerens

1. Appel

Sont excusé(e)s : Charline Bailly, Michel Cornaz, Olivier Croutaz, Joseph da Silva, Jacques de Siebenthal, Sébastien Hassler, Guy Marmet, Charles Nappez, Denise Rey, Olivier Rey, Huguette Scherz-Rouiller et Loïc Zryd.

Sont absent(e)s : Nicolas Baour, Marine Compondu, Michel Gfeller, Frédéric Giavina et Nicolas Schmid.

L'appel constate la présence de 29 Conseillères et Conseillers sur un total de 47. Le quorum est donc atteint et la Présidente Lara Dizerens déclare la séance ouverte.

2. Assermentation éventuelle de nouveaux membres

Trois personnes se présentent pour être assermentées : Mme Rose Raton, Mme Corinne Pomport et M. François Pomport. Après lecture du serment à l'article 9 de la loi sur les communes (LC) par la Présidente Lara Dizerens, elles sont officiellement assermentées.

3. Procès-verbal de la séance du 13 juin 2022

Le procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

4. Approbation de l'ordre du jour

Suite à la démission de M. Michel Martin, une place est vacante au sein du Conseil intercommunal du SIDERE. La Présidente Lara Dizerens propose une modification de l'ordre du jour au point 9 pour y ajouter un point « élection au SIDERE ». L'ordre du jour modifié est accepté à l'**unanimité**.

5. Communications de la Présidente du Conseil général

La Présidente Lara Dizerens annonce que le M. Michel Martin a démissionné du Conseil général.

De plus, elle explique qu'il y a eu un recours contre une décision du Conseil général lors de sa séance du 13 juin 2022. En effet, le 21 juin 2022, M. Olivier Croutaz a déposé un recours auprès de la Préfecture de Morges où il recourt contre l'approbation des comptes 2021 en invoquant l'article 88 du règlement du Conseil général d'Allaman. Conformément aux dispositions légales en vigueur, c'est la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC) qui est chargée, au nom du Conseil d'Etat, de l'instruction de ce recours.

Le 28 juin 2022, la DGAIC a demandé au recourant de préciser les motifs et conclusions de son recours, chose que ce dernier a faite dans un courrier en date du 7 juillet 2022.

Le 28 juillet 2022, la DGAIC a fixé un délai au 29 août 2022 à la Présidente du Conseil général pour se déterminer sur le recours ainsi que pour produire toute pièce utile à l'instruction de la cause. La Municipalité pouvait également déposer d'éventuelles déterminations.

Le 24 août 2022, la Présidente Lara Dizerens a répondu par courrier (auquel étaient joints divers

documents et mails) à la sollicitation de la DGAIC, en expliquant tout le déroulé du processus d'adoption des comptes 2021 :

02.05.22 : Rencontre entre les Municipaux et la Présidente du Conseil général

Présentation des préavis, préparation du Conseil général et fixation des dates de rencontres avec les membres de la commission de gestion (COGEST). Ceci justement en lien avec l'article 88 du règlement, soit pour présenter et soumettre aux Conseillers **donc les membres élus pour le contrôle des finances par nos membres du Conseil**. En effet, une fois par année les membres de la COGEST sont élus par nos Conseillers en tant que personnes de confiance dans ce rôle.

Cette interprétation n'a jusqu'à ce jour jamais été remise en question, mais évidente. De plus, je rappelle que M. Olivier Croutaz fut Président et membre des commissions.

09.05.22 : Rencontre entre la Municipalité et les membres de la COGEST

Présentation des comptes AVANT le 31.05.22, selon l'article 88 du Règlement.

23.05.22 : 2^{ème} rencontre entre la Municipalité et les membres de la COGEST

04.06.22 : Envoi des convocations et des rapports par notre Secrétaire

Selon courriers annexés et établis par notre nouveau Secrétaire.

13.06.22 : Conseil général

Lecture du courrier annexé par notre Secrétaire et approbation des comptes 2021 avec les résultats suivants :

28 oui / 0 non / 8 abstentions

Depuis l'envoi de ce courrier par la Présidente Lara Dizerens le 24 août 2022, il n'y a pas eu de nouvelles informations. le Canton ne s'est pas encore prononcé sur le recours de M. Olivier Croutaz.

6. Communications de la Municipalité

M. Patrick Hassler, Syndic, Administration générale, Urbanisme & Constructions, Police & Sécurité

Avant d'aborder ses points, M. Patrick Hassler propose à l'Assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en mémoire des Allamanaises Annie Neukomm et Eliane Rossel, décédées relativement récemment.

Plan d'affectation communal (PAcom)

Pour rappel, lors de la dernière séance du Conseil général, les Conseillères et Conseillers ont été informé(e)s que ce plan d'affectation communal a fait l'objet d'un examen préalable. Dans ce cadre-là, il a été demandé à la Municipalité de poursuivre l'information au public et d'organiser des démarches participatives (conformément à ce que demande la loi cantonale sur l'aménagement du territoire).

La démarche est en cours : une proposition du bureau mandataire de la commune est sur le point d'aboutir. Compte tenu du cadre légal contraignant et du projet déjà bien avancé, la Municipalité relève que la marge de manœuvre participative est limitée. Ce processus est toutefois obligatoire ; les habitants d'Allaman recevront un flyer qui contiendra une explication complète sur le plan d'affectation communal, les démarches à suivre, la planification actuelle et ils pourront contacter l'administration communale. Ensuite, toutes les participations seront triées et les vœux de la population seront joints au rapport d'aménagement. Des modifications pourront encore être apportées au règlement, mais sur le plan général, aucune modification ne pourra être faite (les zones sont établies et figées).

Port de la pêcherie/conteneur maritime

Les pourparlers auprès de la commission de conciliation en matière de baux à loyers ont échoué. La Municipalité a proposé un projet de convention offrant une solution de substitution au conteneur permettant l'usage d'un cabanon en bois situé à proximité de l'air de camping, mais le locataire n'a pas donné suite à cette proposition. M. Patrick Hassler rappelle que sur le plan du droit administratif, l'affaire est réglée car la Cour de droit administratif et public (CDAP) a rejeté le recours du locataire.

Grande Salle

Conformément aux vœux de la COGEST, la Municipalité a engagé une expertise visant à constater les défauts, définir les responsabilités et répartir les coûts de mise en conformité. Le concept de protection incendie inscrit au permis de construire n'est pas respecté. En l'état, la Municipalité n'est pas en mesure de livrer un permis d'utiliser. Il sera également question de redonner une capacité d'occupation proche de ce qui avait été fixé initialement et des mesures complémentaires seront nécessaires. La capacité actuelle confirmée dans le dernier permis de construire de l'extension est limitée à 100 personnes.

Nouveau prestataire pour la police des constructions/prévention des accidents liés aux chantiers

Des désaccords entre le Service Technique Genoud Sàrl et la Municipalité sont à l'origine de cette décision. Pour mémoire, l'entreprise avait été mandatée en 2018. Avant de conclure le contrat, la Municipalité s'est approchée d'autres communes disposant d'un service technique. Finalement, c'est le bureau MASA qui a été retenu pour ses compétences (il avait déjà œuvré pour la commune).

Parking provisoire/stockage pour la Coop

Pour les besoins de son chantier, Coop doit réaliser un parking provisoire de 50 places hors de sa parcelle (dont la surface disponible est insuffisante). Plusieurs pistes visant à mutualiser les installations existantes ont été explorées avec la Municipalité. Finalement, le choix s'est porté sur la réalisation d'une installation provisoire sur la parcelle promise à Mobimo (sise Route de la Gare – Chemin des Grangettes) et une enquête publique est actuellement ouverte.

Gens du voyage

Sur le parking du personnel d'IKEA, des gens du voyage se sont installés avec leurs caravanes. Leur arrivée a été annoncée le 21 août 2022 et la Municipalité était un peu démunie. Des contacts ont eu lieu entre la Préfecture, la Gendarmerie, la Municipalité et IKEA. Des arrangements ont été mis en place entre la commune et IKEA pour permettre une occupation facilitée des parkings communaux durant une partie de cette période. Après discussions et grâce à l'engagement efficace des autorités cantonales, la situation s'est débloquée et les gens du voyage ont quitté Allaman le 2 septembre 2022.

Sécurité publique

La gendarmerie d'Aubonne a annoncé que des cas d'effractions se sont déroulés le 6 septembre 2022 dès 04h30 à plusieurs endroits de la commune. La gendarmerie a enregistré 3 plaintes et une intervention avec des chiens a permis d'appréhender un auteur (celui-ci n'était peut-être pas seul). De plus, elle explique que la commune d'Allaman est sujette depuis longtemps à des cas similaires en raison de sa bonne accessibilité (route cantonale, autoroute et gare fréquentée). Cependant, il n'y a pas de recrudescence actuellement. Il est recommandé de prendre toutes les précautions utiles.

Mme Evelyne Erb – Vice-Syndique, Communication – Relations publiques, Domaines & Espaces verts

Biotope

Le biotope qui se situe après le verger communal, le long des rails, était habité par 25 ruches. Ceci est étonnant, dans la mesure où un biotope est un espace qui doit rester naturel. Après quelques recherches, les apiculteurs ont été retrouvés et un contrat de prêt à usage leur a été proposé. Les ruches seront déposées le long de la haie vive, sur le côté rail du verger communal.

Chemin Creux

Le long du Chemin Creux, des « tiges » ont été installées : il s'agit de piézomètres. C'est un outil qui permet de voir et mesurer la hauteur de la nappe phréatique. A Allaman, il y aurait des ressources potentielles d'eau potable. L'Etat a installé ces piézomètres pendant l'été.

Toujours au Chemin Creux, le chemin a été bouclé pour permettre le tenue de travaux forestiers (arbre tombé et arbres à abattre). Ils avaient déjà été identifiés en mars, mais en raison de la période de nidification, les travaux n'avaient pas été faits. Il y a également un grand arbre tout sec à l'embouchure de l'Aubonne qui sera enlevé. Les travaux avaient été devisés en mars mais ils sont en réalité plus conséquents que prévu, en raison de la canicule : certains arbres n'ont pas passé l'été.

Séance avec les locataires du camping

La Municipalité souhaitait les informer qu'elle travaille à un concept pour la circulation. Ils seront concernés au même titre que les habitants du bord du lac. Des mesures d'essai seront prises vraisemblablement l'été prochain. La Municipalité en a profité pour faire une sorte d'état des lieux du camping en rappelant aux locataires que dans le bail, il y a un règlement qui est toujours en vigueur. Il semblerait que depuis 1996, les caravanes qui doivent normalement être enlevées du 1^{er} novembre au 15 mars ne le sont plus du tout en réalité. Ces caravanes sont comme des petits « chalets ».

Tout en sachant qu'il y aurait de la résistance, la Municipalité a décidé que pour la dernière fois les caravanes pourraient rester sur place durant l'hiver, ceci dans la mesure où le PAcom vise une partie du camping. La Municipalité est consciente que le message qui a été adressé aux locataires est lourd et difficile à entendre pour certains (il y a des personnes qui sont là depuis des dizaines d'années) ; c'est pourquoi elle a privilégié la rencontre en amont plutôt que des simples courriers de potentielles résiliations de bail. La Municipalité a expliqué qu'elle devait aussi faire son devoir par rapport aux règlements et à la loi. Plusieurs choses manquent (comme par exemple une pharmacie de secours et des numéros d'urgence affichés clairement), les WC et les douches sont vétustes, etc.

Au final, la séance s'est très bien déroulée et les locataires ont adressé des remerciements : c'était la première fois, depuis de longues années, qu'ils rencontraient la Municipalité. Cette dernière leur a demandé de nettoyer et ranger un peu le site, à défaut d'enlever les caravanes tout de suite. Il en va de l'image du village. Les locataires ont aussi pu faire part de leur mécontentement à propos de l'occupation sauvage de certains campeurs sur place. Une lettre sera envoyée aux locataires pour leur confirmer qu'ils pourront bel et bien laisser leurs caravanes pour cet hiver mais qu'ils doivent respecter le règlement.

Manifestations

- Fête nationale le 31 juillet : organisée à la place de loisirs (entrée nord du village), avec un très beau temps et une centaine de personnes présentes.
- Sortie des aînés (21 septembre 2022) : 22 participants, avec une visite d'une chocolaterie le matin et une visite l'après-midi du village de Gruyères, avec repas.
- Présentation « seniors et cybercriminalité » : mercredi 5 octobre 2022 à 16h à la Grande Salle, il y a pour l'instant 25 personnes inscrites.
- Événement en collaboration avec Bougy-Villars et Féchy pour les nouveaux jeunes citoyens : un comité avait travaillé sur l'organisation et comptait sur la présence de 50-60 jeunes. Malheureusement, il n'y a eu quasiment aucune inscription (Allaman avait 12 jeunes concernés, seule une personne s'est inscrite). L'événement a donc été annulé. Un courrier sera envoyé aux jeunes.
- Association de développement et d'animation d'Allaman (ADAA) : ils vont envoyer un tout-ménage aux habitants, mais l'information est déjà donnée maintenant : le 29 octobre, sur le parvis de l'église, l'ADAA organise un événement autour d'Halloween (soupe à la courge, etc.).

M. Colin Compondu – Municipal, Finances, Bâtiments, Énergie et Environnement

Facturation

Il y a eu quelques décalages par rapport aux années précédentes, en raison d'une mauvaise coordination entre la Bourse et la Municipalité. Un échéancier a été mis en place et les factures arriveront l'année prochaine avec le même timing que les années précédentes (concernant les taxes prélevées par la commune).

Par ailleurs, depuis la période Covid-19, il n'y a personne de la Bourse dans les bureaux de la commune. Désormais, une présence est réinstaurée : l'assistante boursière Camille Gervais sera présente dans les bureaux de la commune un mardi sur deux. Cela permet d'avoir des contacts plus étroits avec la Municipalité mais elle sera aussi à disposition des habitants.

Bâtiment à la Grand-Rue 10

Il y a eu un changement de locataire au rez-de-chaussée. Ce fut l'occasion de faire quelques travaux d'entretien. L'appartement serait à nouveau loué à partir de mi-octobre.

Location de salles

Il y a du changement dans l'organisation. Avant, il fallait passer directement par le Municipal responsable. Désormais, il faut passer par l'administration communale (Secrétariat municipal), qui gère les agendas. Par ailleurs, la Municipalité a demandé à un photographe de prendre des photos des salles (notamment la Grande Salle), pour les mettre en valeur et diversifier les motifs de location.

Mesures d'économies d'énergie

Que peut faire Allaman sur son territoire communal ? Il y a peu de leviers. En concertation avec M. Jacques Cauderay et l'employé communal Jean-David Piguët, il y a la piste de l'éclairage de l'église, qui sera éteint à partir de 23h. De plus, des discussions sont en cours avec la SEFA à propos du parking de l'entrée nord du village. Dans la mesure où tout le réseau est interconnecté, il n'est pas facile de « débrancher » juste un endroit en particulier. De manière générale, des discussions vont être menées pour savoir s'il est possible, selon les quartiers, d'éteindre l'éclairage public entre 23h et 05h. Il faut un juste équilibre entre la sécurité et les économies d'énergie.

Eclairage public

La Municipalité a obtenu une étude de la SEFA faite en mai dernier sur l'éclairage public d'Allaman. Elle a été présentée en été et la Municipalité doit encore l'analyser. Elle reviendra certainement devant le Conseil général avec un préavis car il y a sûrement des dépenses pour mettre à jour l'éclairage public (LED, pilotable, changement d'intensité selon les heures, etc.). Les réflexions sont en cours.

M. Jacques Cauderay – Municipal, Routes - Services Industriels, Assainissement & Déchets

Clean-up Day

Ils ont eu lieu les 16 et 17 septembre derniers avec le soutien de la Municipalité. 600 litres de déchets (PET, verre, alu, etc.) ramassés à 7 personnes le vendredi et 5 le samedi. Il remercie les participants et l'employé communal Jean-David Piguët pour cette action. De l'aveu de l'organisateur, le manque d'intérêt des habitants d'Allaman risquent de mettre en péril ces activités.

Parc de l'église

Il n'y a pas eu d'oppositions à la réglementation du parc au nord de l'église. Désormais, les visiteurs de l'administration communale, Greffe et Municipalité peuvent se parquer à cet endroit. Les contrevenants pourront être dénoncés également.

Route de la Plage

La Municipalité a lancé l'étude d'un concept pour résoudre la problématique des voitures l'été à la plage. Un comptage a été réalisé et des mesures seront mises en place l'année prochaine à titre d'essai. M. Jacques Cauderay donne un exemple : Yvonand a la même problématique qu'Allaman et ils sont arrivés à résoudre la situation.

Route du Signal

Des devis ont été demandés pour la réfection du tapis, en lieu et place de la réfection de la Route de la Plage, qui risque d'être modifiée.

STEP/réseaux d'égouts

Le curage de la partie nord et le drainage de l'abri PC ont été effectués les 9 et 10 août. Plusieurs entretiens devront être faits : pour le passage eaux claires/eaux usées du Château, différents scénarios sont à l'étude, qui nécessiteront un préavis.

Déchets et déchèterie

Les éco-points à ordures ménagères ont été nettoyés le 9 septembre. De plus, les prix de la déchèterie vont augmenter à cause de la hausse du prix des carburants, mais ça ne devrait pas concerner les privés. Le « coin trouvailles » cherche des bénévoles suite à sa réouverture. Les intéressés peuvent s'annoncer à la roulotte bleue à la déchèterie.

SIDERE

Cet été, le SIDERE a dû faire des restriction d'eau, en promettant que ça ne devrait plus arriver. La moule quagga a changé les cartes : le SIDERE s'alimente en eau via les sources et un pompage d'eau du lac. Pour information, le pompage c'est 1300 mètres de conduites, le tout construit en 1992. Cet été, sec, a réduit l'apport des sources et quand un débit plus grand était sollicité à la station de pompage, celle-ci n'a pas réussi à suivre à cause des moules quagga (des images sont projetées dans la salle du Conseil général montrant la prolifération massive de ces moules dans les conduites).

La crépine est nettoyée toutes les années dorénavant. Mais comme elle ne peut pas être démontée, toutes les moules présentes à l'intérieur y restent. L'état de la conduite n'est pas connu. Le SIDERE va tout faire pour remédier à ce problème qui touche tous les pompages du lac.

Pour finir sur une bonne nouvelle : les restrictions d'eau ont été levées.

M. Patrick Guex – Municipal, Ecoles - Cohésion sociale, Eglise & Culte

Plan canicule

En raison de fortes chaleurs, le plan canicule a été activé 2 fois : le 17 juin et le 18 juillet. La commune a téléphoné aux personnes de 75 ans et plus. Quand celles-ci n'étaient pas joignables, M. Patrick Guex, M. Jacques Cauderay et l'employé communal Jean-David Pignet se sont assurés de pouvoir aller à leur rencontre. Cela a permis de leur rappeler les règles et ils ont été à chaque fois bien reçus.

Arrêt MBC – Parking nord

La place qui a été faite n'a pas de problème technique, mais un problème pratique : aujourd'hui, le bus 724 qui vient de la gare (ou qui s'y rend) n'arrive pas à tenir la cadence pour plusieurs raisons : circulation, possibilité de personnes présentes à l'éco-point (donc le bus ne peut pas rentrer sur la place), etc. En accord avec MBC et la Municipalité, il y aura deux arrêts à cet endroit, pour que ce soit plus direct, tant dans la descente que la montée à la gare. Le moment venu, les informations seront communiquées. Tous ces frais seront pris en charge par MBC, qui a reconnu que ce qui a été fait l'époque était bien, mais n'avait pas vu ce problème pratique.

Deux nouveaux diacres

Deux nouveaux diacres ont été intronisés ce week-end à la paroisse de l'Aubonne : Sonia Thuégaz (Aubonne) et Lionel Akeret (Etoy).

7. Préavis municipal n°4/2022 – Arrêté d'imposition 2023

La Présidente Lara Dizerens donne la parole à la Municipalité pour qu'elle détaille le préavis.

M. Colin Compondu explique que l'année dernière, il y avait eu une augmentation de 5 points de l'impôt communal (60 à 65). Il rappelle que la moyenne du district se situe à 68,2 et donc Allaman reste relativement bas par rapport aux autres communes. De plus, cette hausse n'est toujours pas mesurable à l'heure actuelle, l'exercice comptable de 2022 n'étant pas terminé. En 2021, l'exercice s'était soldé par un excédent de recettes dans les comptes de fonctionnement mais il y a eu une diminution des liquidités courantes à cause du financement de travaux, notamment de la Grande Salle. A ce stade, rien ne laisse présager qu'il y aura davantage de revenus dans les années à venir ou qu'il y aura moins de charges ; c'est pourquoi la Municipalité propose de maintenir l'arrêté d'imposition à 65 points pour l'année 2023 ainsi que le maintien des autres impôts aux mêmes taux qu'en 2022.

La Présidente Lara Dizerens donne la parole à la rapporteuse de la COFIN Mme Marcela Martin pour qu'elle lise le rapport à propos de ce préavis N°4/2022.

La Présidente Lara Dizerens ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente Lara Dizerens clôt la discussion et procède au vote. **A l'unanimité, le Conseil général d'Allaman décide :**

1. D'accepter l'Arrêté d'imposition 2023 tel que présenté dans le Préavis n° 4/2022, soit :

- le maintien pour 2023 du taux d'imposition communal à 65 % de l'impôt cantonal de base ;
- le maintien des autres impôts aux mêmes taux qu'en 2022.

8. Préavis municipal n°5/2022 – Nouveau règlement des sépultures et du cimetière

La Présidente Lara Dizerens donne la parole à la Municipalité pour qu'elle détaille le préavis.

Mme Evelyne Erb introduit en disant que le règlement à propos des sépultures et du cimetière était le plus ancien encore en vigueur (1980) ; il fallait bien le mettre à jour. Mme Evelyne Erb a beaucoup appris et a visité tous les cimetières environnants.

Si l'on regarde l'étymologie du mot, « cimetière » vient du grec et signifie « dortoir ». Un cimetière, ça raconte aussi une histoire et ils font régulièrement l'actualité (exemple de la tombe de Richard Burton à Céligny). Un cimetière, c'est aussi l'Histoire avec un grand H : au mois de juin, un article du journal Le Temps expliquait que des scientifiques ont trouvé l'ADN de la bactérie de la peste qui a ravagé l'Europe au 14^e siècle et retracé son origine grâce à des fouilles de tombes dans des cimetières.

Par ailleurs, tout le monde a tendance à commettre l'erreur de dire « incinération » (les différents règlements publics contiennent cette erreur). Ce mot est plutôt dédié aux ordures. Quand on parle d'humains, il faudrait dire « crémation », selon les professionnels du secteur.

Mme Evelyne Erb le rappelle : les morts sont l'affaire de tous. La crémation est pratiquée depuis la nuit des temps, sauf sous la période de Charlemagne, où ce fut interdit. Et donc, depuis Charlemagne jusqu'au 19^e siècle, on ensevelissait les défunts. Dès le 19^e et pour des raisons d'hygiène, la crémation est réapparue. Ainsi, de nombreux crématoriums ont commencé à être construits et c'est seulement au tout début du 20^e que Genève a eu le sien par exemple. Depuis 1980, la société a beaucoup évolué. A Allaman, depuis 2015, il n'y a eu que deux défunts qui ont été ensevelis. Toutes les autres personnes ont été crématisées. Les concessions, il y en a quelques dans le cimetière d'Allaman et elles ne sont pas nécessairement renouvelées. Quelque chose revient à la mode, c'est le jardin du souvenir. Ils sont entretenus par l'employé communal et les défunts sont fleuris toute l'année. La crémation gagne du terrain. A Lausanne, 95% des défunts se font crématiser. Le Japon est champion du monde avec 99%.

Pour illustrer son propos, Mme Evelyne Erb projette des images du cimetière d'Allaman dans la salle du Conseil général. La Municipalité a travaillé avec 4 documents : le règlement d'Allaman de 1980, le règlement cantonal sur les décès, les sépultures et les pompes funèbres (RDSPF), le projet-type établi par le Canton et leur propre procédure d'approbation du nouveau règlement qui passe par le Médecin cantonal. Sur ces sujets, la volonté fédérale et cantonale va vers une harmonisation des règlements.

Depuis 1980, il y a aussi une grande évolution au niveau des transplantations d'organes, des cellules, des tissus, de l'éthique médicale, etc. Toutes ces nouveautés ont un impact sur le nouveau règlement.

Le présent préavis propose un règlement modifié et réorganisé par sections. Tous les anciens articles sont repris d'une manière ou d'une autre. La première partie concerne les dispositions générales (administratives, légales, etc.). Il y a ensuite les caractéristiques du cimetière, les différents formats à respecter pour les tombes, etc. La question des concessions fait l'objet d'un chapitre à part entière, tout comme le jardin du souvenir (qui n'existait pas en 1980). Enfin, entre 1980 et maintenant, les tarifs devaient être revus à la hausse. Ils ont été doublés, voire triplés. Il y a également des changements de société qui ont été intégrés : à l'époque, l'accès au cimetière était interdit au moins de 12 ans. Aujourd'hui, on estime qu'un enfant de 12 ans a le droit de se recueillir auprès d'un proche défunt. A l'inverse, en 1980, il n'y avait pas d'interdiction à propos de la présence de vélos, trottinettes et skateboards ; c'est désormais chose faite.

Les taxes et émoluments ont été sortis du règlement et sont dans une annexe. Ce qui signifie qu'ils peuvent être modifiés sans avoir à toucher le règlement. Enfin, dans le cas d'Allaman, vu que la tendance est plutôt à la crémation, il y a suffisamment de place dans le cimetière pour les personnes qui souhaitent se faire enterrer. La désaffectation des anciennes tombes n'est donc pas urgente.

En conclusion, ce nouveau règlement est adapté à l'évolution sociétale, aux recommandations du Canton et les tarifs sont actualisés. Il ressemble aux règlements en vigueur dans les communes voisines (la seule différence avec celui de Féchy par exemple, c'est qu'ils y autorisent les chiens).

La Présidente Lara Dizerens donne la parole à la rapporteuse de la Commission des règlements Mme Corinne Schaer pour qu'elle lise le rapport à propos de ce préavis N°5/2022.

Le rapport ayant été lu, la Présidente Lara Dizerens invite ensuite la rapporteuse de la COFIN Mme Marcela Martin à lire le rapport à propos de ce préavis N°5/2022.

La Présidente Lara Dizerens ouvre la discussion.

Mme Katia Etter prend la parole. Elle demande à la Municipalité : est-ce logique que des personnes qui n'habitent plus à Allaman parce qu'elles sont en EMS n'aient plus le droit d'être dans le cimetière de la commune ? Elle trouve cela choquant.

Mme Evelyne Erb lui répond en citant l'article 5 du règlement : « *La Municipalité peut accorder exceptionnellement une autorisation de sépulture à des personnes domiciliées hors de la commune et décédées hors de son territoire moyennant le paiement d'une taxe et des frais occasionnés. Les proches du défunt doivent présenter une demande écrite et motivée, accompagnée de l'accord, pour le transport du corps, de la Municipalité du lieu de décès. Par ailleurs, l'une des conditions suivantes doit être remplie :*

- *un membre au 1er degré de la famille du défunt est domicilié dans la commune depuis plus de 10 ans ;*
- *le défunt a séjourné au moins 10 ans dans la commune »*. Pour continuer, elle prend un exemple d'un couple allamanais dont le défunt repose au sein du jardin du souvenir à Allaman et où la femme est dans un EMS à Etoy. Son cas s'inscrit dans cet article 5. Enfin, Mme Evelyne Erb explique qu'il y a la loi et que la Municipalité est tenue de l'appliquer, tout en ayant une marge de manœuvre pour discuter.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente Lara Dizerens clôt la discussion et procède au vote.

A l'unanimité moins 1 abstention, le Conseil général d'Allaman décide :

- **D'approuver le nouveau règlement des sépultures et du cimetière de la Commune d'Allaman,**
- **D'en fixer l'entrée en vigueur dès sa ratification par l'Office du Médecin cantonal et le Canton,**
- **D'abroger toute disposition antérieure.**

9. Élections

- Vice-Présidence

Pour rappel, le 13 juin 2022, le Conseil général avait décidé de reporter l'élection de la Vice-Présidence à la séance du 3 octobre 2022 en raison de l'absence du Vice-Président Adrien Martin.

La Présidente Lara Dizerens invite les Conseillères et Conseillers à proposer un candidat ou une candidate pour la prise de la Vice-Présidence et ouvre la discussion.

Le Vice-Président sortant Adrien Martin prend la parole. Il annonce qu'il souhaite poursuivre et se porte candidat à sa réélection. Conformément à l'article 9 du règlement du Conseil général, son élection peut s'opérer de manière tacite, dans la mesure où il est le seul candidat. Ainsi, **M. Adrien Martin est élu tacitement Vice-Président du Conseil général pour la période 2022-2023.**

- SIDERE

La Présidente Lara Dizerens rappelle que M. Michel Martin a démissionné et qu'il faut donc repourvoir un siège au sein du Conseil intercommunal du SIDERE. Elle invite les Conseillères et Conseillers à proposer un candidat ou une candidate et ouvre la discussion.

M. Ibrahim Obeida prend la parole. Il demande : qu'est-ce que c'est le SIDERE et quelle est sa mission ?

M. Jacques Cauderay lui répond. Il s'agit du Service intercommunal de distribution d'eau potable de Rolle et environs. C'est une association intercommunale et à ce titre, il y a un comité directeur dans lequel il siège. Chaque commune a un ou plusieurs délégué(e)s, en fonction de sa taille et ils forment le Conseil intercommunal. Le Conseil général d'Allaman doit désigner un délégué parmi ses membres. La mission de cette association intercommunale est de fournir de l'eau potable aux habitants de la région de Rolle et environs.

M. François Theintz prend la parole. Il propose la candidature de M. Frédéric Baumgartner.

M. Frédéric Baumgartner prend la parole. Il accepte de se porter candidat.

M. Frédéric Baumgartner est désigné à l'unanimité délégué d'Allaman au Conseil intercommunal du SIDERE.

10. Proposition individuelles et divers

Mme Marcela Martin prend la parole. Dans la mise à l'enquête pour le parking Mobimo, c'est marqué « provisoire ». Elle souhaite avoir plus d'informations à ce sujet.

M. Patrick Hassler répond. Il s'agit d'un parking dont la Coop a besoin pendant ses travaux de transformation, qui vont durer environ 2 ans. Et donc, au bout de 2 ans, ce parking provisoire (où il y aura également une zone de dépôt) devrait disparaître. Lorsqu'on regarde le dossier d'enquête, ce sont environ CHF 150'000.- d'investissements dans ce parking (sur 80 millions). La Municipalité avait recherché d'autres solutions pour mutualiser les nombreux parkings existants dans le secteur. Si leur parcelle avait été suffisamment grande, Coop n'aurait pas eu besoin de solliciter cet espace.

M. Christian Dubey prend la parole et s'adresse à M. Jacques Cauderay. A propos du comptage des véhicules à la plage, pourquoi n'a-t-il pas eu lieu en juillet et août ?

M. Jacques Cauderay lui répond. C'est après la grande affluence de cet été qu'a été lancé le processus. Ils ont été visiter Yvonand pour voir comment ils faisaient là-bas et un comptage a été mis en place cet été, de façon à déjà avoir quelques chiffres. Un autre comptage aura lieu l'année prochaine, avec des mesures concrètes. Il reconnaît volontiers que le comptage de cet été était tardif, mais il permet d'avoir quelques données. A Yvonand, les chiffres du comptage ne reflétaient pas exactement ce que les habitants vivaient réellement. Avec ce qui a été fait à Allaman cet été, cela permettra de fixer une bonne base pour la suite.

M. Christian Dubey reprend la parole. Il dit que depuis les mois de mai, juin, juillet et août, la situation était déjà chaotique, avec des gens qui se parquaient n'importe où, aucune amende n'était mise. Il y a une interdiction de parquer. Si on faisait cela au milieu du village, on aurait une amende. Faire un comptage à fin août, début septembre, ça ne reflète pas ce qui se passe en été. Il y a des enjeux de sécurité avec ces parcsages sauvages, la route est parfois bloquée.

M. Jacques Cauderay lui répond. Si le comptage a été lancé, c'est bien que la problématique interpelle la Municipalité. Le fait que des véhicules de sauvetage ne puissent pas passer en cas de forte affluence inquiète aussi la Municipalité. Cela ne va pas se faire en claquant des doigts ; ça va prendre du temps et la Municipalité va tout faire pour résoudre la situation.

M. Christian Dubey reprend la parole. Il est content que la Municipalité commence à se soucier du sujet. Cela fait plus de 10 ans qu'il en parle et jamais personne n'a voulu l'écouter.

M. Patrick Hassler prend la parole pour compléter. Il confirme qu'il n'y a pas beaucoup de contrôle au bord du lac et de manière générale, il n'y a pas beaucoup de contrôle dans la commune. Il y a deux assistants de sécurité publique (ASP) qui dépendent d'Aubonne et avec qui la commune d'Allaman a un contrat. Ce dernier met à disposition d'Allaman 3 heures de présence d'ASP par mois, avec des exceptions pour des interventions le week-end. Les ASP sont déjà saturés sur d'autres tâches. Des discussions sont en cours avec Aubonne pour qu'il y ait plus de contrôles.

M. Christian Dubey reprend la parole. Pourquoi lorsque le gendarmerie passe et voit des voitures mal garées, elle ne met pas de PV ? Doivent-ils le faire ?

Mme Evelyne Erb prend la parole. La situation la rend dingue aussi. Selon elle, ils devraient passer mercredi après-midi, samedi et dimanche. Un passage d'une heure serait suffisant. Elle a fait des photos de toute la zone du bord du lac et elle collabore main dans la main avec M. Jacques Cauderay. Lors des grands moments d'affluence, ça lui est arrivé d'être à vélo derrière la gendarmerie et de constater qu'à l'entrée de la commune, vers l'Eau Noire, de très nombreuses voitures étaient parkées, empêchant tout accès aux véhicules de sécurité. Elle a discuté avec les gendarmes pour savoir s'ils allaient mettre des amendes. Ces derniers ont répliqué en disant que les gens avaient effectivement tendance à se garer n'importe où dans les zones où il y a des plages mais qu'ils renonçaient à intervenir, craignant de « se faire lyncher ». Les gens étaient agressifs. Ainsi, la question du concept évoqué par M. Jacques Cauderay plus tôt est pertinente pour trouver des solutions. La commune a besoin de se faire aider.

M. Christian Dubey reprend la parole. Il est tout à fait d'accord sur le fait qu'il faut agir. Il dit avoir vécu cette problématique dans une autre commune avant de venir à Allaman. Les autorités ont fait des contrôles poussés pendant un mois et cela a suffi à dissuader.

Mme Evelyne Erb reprend la parole. Lors de la présentation qui a été faite pendant la rencontre avec les locataires du camping, ces derniers s'insurgeaient beaucoup contre les autres campeurs qui viennent avec des véhicules plus petits, sur les conseils de sites internet (park4night.com par exemple) et qui abusent des lieux (électricité, parking, eau, WC, etc.). Il faut avoir une approche globale du problème. Il n'est pas possible de continuer comme cela.

M. François Pomport prend la parole. Il confirme l'existence de ces problèmes. Sur le trottoir, même une seule personne ne peut pas marcher dessus par moments. Il rappelle par ailleurs que sur le champ avant le Chemin des Ânes il y avait un fil qui empêchait les personnes de se garer. Il y avait aussi sur la route des obstacles installés et s'il y en avait d'autres, ça permettrait peut-être d'empêcher les gens de se garer.

Mme Corinne Pomport complète les propos. Elle se promène de manière régulière dans la zone et le portail (barrière des Ânes) est toujours ouvert. Faudrait-il simplement le fermer avec une chaîne ? Ou une carte magnétique ?

Mme Evelyne Erb répond. A propos du portail, de l'aide avait été demandé aux pêcheurs pour qu'ils le ferment, surtout le week-end. Mais il est régulièrement retrouvé ouvert. C'est un problème sur lequel la Municipalité travaille aussi.

M. Patrick Hassler complète les propos. Ces problèmes de circulation ne concernent pas que la commune. Allaman a un domaine public, mais si on prend l'entrée côté Perroy, il s'agit de parcelle privées. La gendarmerie ne peut rien faire dessus. La solution autour de cette zone est globale et concernera aussi les propriétaires privés.

Mme Gisèle Sonnard prend la parole. Elle constate que certains habitants remplissent les poubelles de la commune avec leurs déchets (bouteilles vides, canettes, etc.). Faudrait-il faire un petit tout-ménage pour rappeler qu'il y a des endroits précis pour aller mettre ce genre de déchets ?

M. Jacques Cauderay lui répond. Un tout-ménage est effectivement prévu. D'autres mesures (jusqu'à l'enlèvement de la poubelle) sont envisagées.

M. Adrien Martin prend la parole. Il a deux questions. Premièrement, par rapport à l'accès au lac, est-

ce qu'il sera plutôt question de réglementation (interdiction) ou d'aménagements pour guider les gens, sans pour autant les punir ? Deuxièmement, à propos de Mobimo et du bâtiment « éléphant rose », le PV de la dernière assemblée du Conseil général faisait état d'une séance avec Mobimo. Quels projets ont-ils pour la zone ? Quels impacts ?

M. Patrick Hassler lui répond. A propos du bâtiment « éléphant rose » (inoccupé pendant des années), il y a effectivement un projet. Divers artisans occupent les lieux en ce moment (ce qui limite le squat observé par le passé). Dans le cadre du projet de l'interface de la gare d'Allaman, il est question d'agrandir le P+R (environ 250 places nécessaires à horizon 2030 selon une étude cantonale). Mobimo jouera le jeu mais à ce stade, la Municipalité n'a pas de nouvelles par rapport à leur projet mais dès qu'elle en saura plus, elle informera le Conseil général. Quant à la première question à propos de l'accès au lac, il y a plusieurs choses : sur place, il y a du domaine public et du domaine privé. Il n'y a pas beaucoup de terrains communaux disponibles et les terrains privés sont hors zone à bâtir (en zone agricole). Le nouveau PAdom fige ces terrains en zone agricole. Des discussions seraient possibles avec le Canton pour savoir si, temporairement, il serait possible d'aménager des zones de parking (comme lors de festivals ou manifestations) pour compléter les zones existantes. Actuellement, la commune a de petites unités de parkings ; si on les double ou triple, il manquera toujours des places. Donc, à un moment donné, il faudra aussi sanctionner. Il serait possible de réglementer le parking et peut-être même de le taxer. La Municipalité reviendra devant le Conseil général avec ce nouveau concept au fur et à mesure qu'il évoluera.

M. Adrien Martin reprend la parole. Il dit que des aménagements sont possibles sur les routes pour sécuriser davantage les piétons en mettant par exemple un espace vert entre la route et le trottoir ou encore aménager de sorte à ce que les paysans puissent continuer à circuler avec leurs engins agricoles.

M. Patrick Hassler lui répond. Il cite des exemples d'autres communes qui ont voulu aménager des pistes cyclables sur des terrains agricoles et qui se sont retrouvées en blocage complet avec la DGTL parce qu'elles grignotaient sur du terrain agricole. Actuellement, il y a une situation qui n'est pas facile à gérer. La DGMR pousse pour qu'il y ait des aménagements mais d'un autre côté il y a des restrictions à l'usage de terrains agricoles.

Mme Rose Raton prend la parole. A chaque fois qu'il y a des accidents sur l'autoroute, il y a des files continues de voitures à Allaman. C'est infernal. N'y a-t-il pas de solutions ? A une certaine époque, un Municipal d'Allaman avait suggéré qu'au premier rond-point il y ait un retour en arrière. Elle aimerait un peu la paix à Allaman.

M. Jacques Cauderay lui répond. C'est un problème qu'Allaman subit malheureusement. La commune n'a aucun moyen de diminuer cet accès à la Route Suisse. C'est un parcours de délestage qui se fait par le village. C'est une problématique que les habitants du village ne peuvent que subir malheureusement.

M. François Pomport prend la parole. Quand il y a un accident sur l'autoroute, tout le monde descend. Dans la Petite Rue, le sens va en descendant. Si c'était l'inverse, il pense qu'il y aurait beaucoup moins de problèmes, notamment à l'intersection avec la Grand-Rue. Certaines personnes empruntent – à toute vitesse – la Petite Rue pour gagner quelques places dans les files de voitures.

M. Jacques Cauderay répond. La Petite Rue a été faite en sens descendant pour changer le cheminement (lorsque c'était bidirectionnel, les gens montaient aussi très vite). Il ne pense pas que cela changerait grand-chose de modifier la situation actuelle. Le problème, c'est lorsqu'il y a des bouchons (pendant 1-2 heures), le reste du temps, ça fonctionne bien.

Mme Marie-Françoise Croutaz prend la parole. Elle explique qu'un ancien Président du Conseil général avait instauré la règle que chaque Conseiller/Conseillère se mette debout au moment de prendre la

parole. De plus, elle rappelle qu'il faut commencer les prises de parole par des formules de politesse « Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs (...) ». Elle souhaite de la civilité pour tous les Conseillers et que certains arrêtent de ricaner lors de prises de paroles.

Une remarque générale émerge : il est demandé au Secrétaire du Conseil général, lors de la prise du procès-verbal, de réduire les formulations de politesse au minimum, en disant uniquement « Mme/M. 'Prénom Nom' ».

La Présidente Lara Dizerens ajoute un dernier point : elle demande au Secrétaire du Conseil général de lire le mail envoyé par M. Olivier Croutaz juste avant le début du Conseil général. « *Selon votre procès-verbal, il faudra modifier mon interpellation, c'est-à-dire que je ne viens pas animer le théâtre de guignol. De plus il faut arrêter de mettre Monsieur le conseiller Madame la conseillère, c'est pas lié mais c'est des arbres abattus en trop. De plus ce soir je ne viendrai pas au conseils, Meilleures salutations.* »

La parole n'est plus demandée. L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente Lara Dizerens clôt la séance. Il est 20h42.

La Présidente



Lara Dizerens



Le Secrétaire



Yves Pinto Félix